



## ACTEUR PRAP 2S

### Prévention des risques liés à l'activité physique

<b>Public concerné</b> Tout personnel ayant une activité physique à son poste de travail, titulaire du certificat PRAP 2S, délivré par le réseau CARSAT/INRS	<b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Consolider sa capacité à se situer en tant qu'acteur PRAP dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise</li><li>→ Consolider sa capacité à observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues</li><li>→ Consolider sa capacité à participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention</li><li>→ Prolonger la validité du certificat d'acteur PRAP de 24 mois</li></ul>	
<b>Méthodes pédagogiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Apports théoriques</li><li>→ Echanges d'expérience</li><li>→ Exercices pratiques (observations, analyses, propositions d'amélioration à partir de grille de recherche)</li></ul>	<b>Documents remis</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Aide-mémoire Acteur PRAP INRS ED 7201</li><li>→ Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaires et social INRS ED 7202</li></ul> <b>Evaluation des stagiaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Grille certificative individuelle du référentiel INRS</li></ul> Validité du certificat acteur PRAP 2S : 24 mois	<b>Renseignements pratiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Conforme au programme et document de référence INRS</li><li>→ Durée : 7h</li><li>→ Effectifs : 12 stagiaires maximum</li><li>→ Matériel : mise à disposition d'une salle avec tableau blanc ou tableau papier, avec possibilité de vidéo-projection</li><li>→ Matériel pédagogique spécifique : 1 lit médicalisé pour 4 stagiaires, 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 stagiaires et tout matériel de transfert utilisé par les stagiaires dans le cadre de leur activité (disque pivotement, draps de glisse...), lève-personne, verticalisateur...</li></ul>

#### Programme

- ⇒ Présentation de la formation-action MAC PRAP, dans la démarche de prévention de l'entreprise, et des conditions de certification

**Retour d'expérience des stagiaires** – Analyse des points forts / points faibles de la démarche PRAP mise en œuvre

#### Actualisation des compétences de l'acteur PRAP :

- ⇒ les changements du référentiel
- ⇒ Rappel concernant les notions importantes en prévention (en fonction des besoins identifiés par le formateur ou les stagiaires pendant le retour d'expérience, certains de ces points seront abordés)
  - La réglementation applicable et les Principes Généraux de Prévention
  - Les différents acteurs de la prévention
  - Le fonctionnement du corps humain et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, leur impact sur la santé
  - Les facteurs de risque : biomécaniques, psychosociaux et individuels

#### Echanges de pratiques

- ⇒ La description de son activité et repérage des situations à risque liés à l'activité physique
- ⇒ Identification des risques potentiels et des causes d'exposition
- ⇒ Recherche des pistes d'amélioration des conditions de travail, à partir des causes identifiées en prenant en compte les Principes généraux de prévention
- ⇒ Principes d'aide à la manutention des personnes dans les situations professionnelles : évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée, règles à respecter dans leur mise en œuvre, déplacements naturels de la personne
- ⇒ Mise en pratique des principes avec le matériel : lit médicalisé, fauteuil, soulève-personne, disques...

#### Evaluations certificatives et Bilan de la formation